

MAIRIE D'ISSERTEAUX (63270)

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 31 juillet à vingt heures, le conseil municipal d'ISSERTEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Claude BATISSON, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 juillet 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 11 – Présents : 8

Présents :

Mmes : GRUET - ROCHE - ROUX

Mrs : BATISSE-DAUQUAIRE - BATISSON – BOURDOULEIX – CHARBONNEL -- MEURINE

Absents : Mme GIRODET (procuration à Mme GRUET) - Mme MARECAL (excusée) – M. CHEVARIN (procuration à M. BATISSON)

Secrétaire de séance : Marjorie ROCHE

Séance n° 5**Délibération n° 31072026-21**

Objet : Création d'un budget annexe « les terrasses de Montjoux »

Monsieur le Maire expose que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 qui stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre doivent tenir une comptabilité de stock spécifique à ces opérations, considérant que ces terrains destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Aussi, il convient de créer un budget annexe intitulé « budget du lotissement les terrasses de Montjoux » lié à l'aménagement des terrains dédiés à la vente sur la commune d'ISSERTEAUX. Ce budget sera assujéti à la TVA.

La création de ce budget permettra :

- le suivi de la situation financière du lotissement, de dégager ses propres résultats et de retracer l'affectation donnée de ces résultats ;

- de décrire les mouvements financiers qui s'opèrent entre le budget principal de la commune et celui du lotissement avec notamment le transfert du patrimoine et la réaffectation des dépenses déjà engagées comme la dépense d'acquisition des terrains ;
- de faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales (TVA) ;
- d'isoler les risques financiers.

Il précise enfin que dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, le budget de lotissement sera clôturé. La commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement, s'il y a lieu d'en constater. Après la clôture constatée, des opérations comptables devront être réalisées pour faire remonter dans l'inventaire de la commune l'ensemble des parties publiques du lotissement (équipements et VRD).

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après débat et échange de vues, à l'unanimité des membres présents :

- de décider de la création d'un budget annexe
- de transférer l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 183 sur le budget annexe
- d'appliquer le régime de la TVA (20 %)
- de solliciter le comptable public pour l'immatriculation INSEE du lotissement et la création du BP annexe
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce budget annexe

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
8	10	10	0	0

Délibération n° 31072026-22

Objet : Adressage du lotissement « les terrasses de Montjoux »

Monsieur le Maire expose que les services de la Base Adresse Nationale préconisent de donner un nom à la voie qui desservira les différents lots du lotissement « les terrasses de Montjoux, lots qui seront également numérotés.

Il précise que s'agissant d'une voie sans issue, il est conseillé de la dénommer « Impasse de », la dénomination du lotissement « les terrasses de Montjoux » figurera uniquement en complément d'adresse.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après débat et échange de vues, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de la dénomination de la future voie « Impasse du Cézallier » ;

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour la création de cette nouvelle adresse.

-

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
8	10	10	0	0

Délibération n° 31072026-23

Objet : Alimentation basse tension lotissement « les terrasses de Montjoux » par le Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'alimentation basse tension du **LOTISSEMENT COMMUNAL « LES TERRASSES DE MONTJOUX »**.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le TERRITOIRE D'ÉNERGIE 63, auquel la Commune d'ISSERTEAUX est adhérente.

L'estimation des dépenses correspond aux conditions économiques actuelles s'élève à : **3 414 € H.T.**

Branchements et extension du réseau BT à l'intérieur du projet

Conformément aux décisions prises par son Comité le 05/10/2002, en application de la Loi « U.H. », le TERRITOIRE D'ÉNERGIE 63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux de branchement à l'intérieur du projet en demandant à la commune de ISSERTEAUX une participation égale à **12 € par mètre et 350 € par branchement**, les fouilles étant remises au TERRITOIRE D'ÉNERGIE 63 en cas de réseau souterrain.

La participation communale sera donc, à l'intérieur du projet, de :

Détail	Prix	Quantité	Total
<u>Extension propre aux logements</u>			
12 € / m	12,00 €	109,5	1 314,00 €
<u>Branchements</u>			
350 € / logement	350,00 €	6	2 100,00 €
TOTAL GÉNÉRAL			3 414,00 €

Cette somme sera revue en fin de travaux pour être réajustée en fonction du relevé métré définitif.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après débat et échange de vues, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'approuver l'avant-projet **ALIM BT LOTISSEMENT COMMUNAL « LES TERRASSES DE MONTJOUX »** présenté par Monsieur le Maire.

- de confier la réalisation de ces travaux au TERRITOIRE D'ÉNERGIE 63.
- de fixer la participation de la commune de ISSERTEAUX au financement des dépenses à **3 414 €** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du TERRITOIRE D'ÉNERGIE 63.
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
8	10	10	0	0

Délibération n° 31072026-24

Objet : Décisions modificatives au budget communal 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder aux décisions modificatives suivantes :

1/ Les crédits prévus pour les travaux de la lapinière ayant été imputés aux budget 2025 et 2026 au chapitre 21 – compte 2118 – Terrains - opération OPNI, le Service de Gestion Comptable de Thiers conseille d'imputer les dépenses au chapitre 23 - compte 231 (immobilisations), soit le virement de crédits suivant :

- Crédit à ouvrir :

Compte 231 – opération OPNI pour un montant de + 90 738 €

- Crédit à réduire :

Compte 2118 – opération OPNI pour un montant de - 90 738 €

2/ Une avance de 8 708,28 € ayant été versée à l'entreprise COLAS pour les travaux d'aménagement du Bourg au compte 238, il convient de prévoir une décision modificative au budget 2026 afin de constater par opération d'ordre le remboursement de cette avance, les travaux réalisés dépassant aujourd'hui les 65 %, soit les crédits supplémentaires suivants :

- Crédits supplémentaires :

- Dépenses - Compte 231 - 041 pour un montant de + 8 708,28 €
- Recettes - Compte 238 – 041 pour un montant de + 8 708,28 €.

3/ Suite à la révision de prix concernant le marché de travaux de voirie 2026 d'un montant de 17 322 €,

Crédit à ouvrir :

Compte 231 – opération OPNI pour un montant de + 17 322 €

- Crédit à réduire :

Compte 231 – opération 10001 – aménagement bourg - pour un montant de – 17 322 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE les différentes décisions modificatives telles qu'exposées ci-dessus ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les écritures nécessaires sur l'exercice 2026.

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
8	10	10	0	0

Délibération n° 31072026-25

Objet : Désignation d'un délégué suppléant au SIAREC de Mur-es-Allier

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un délégué suppléant au SIAREC de Mur-es-Allier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Désigne Monsieur Olivier BATISSE, délégué suppléant audit syndicat.

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
8	10	10	0	0

Délibération n° 31072026-26

Objet : Travaux de réfection du logement communal F3 suite à dégradations

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à information donnée lors du dernier conseil municipal concernant le locataire du logement communal F3 ayant quitté l'appartement sans qu'un état des lieux de sortie contradictoire puisse être réalisé et en laissant les clés sur la porte d'entrée sans remise officielle à la commune, un commissaire de justice est intervenu afin de dresser un procès-verbal de constat.

Il précise qu'au vu des dégradations constatées, un devis de remise en état du logement a été sollicité auprès d'une entreprise de peinture/rénovation. Le montant des travaux nécessaires s'élève à 8 127,61 euros TTC dont devis joint.

Considérant que ces dégradations excèdent l'usure normale d'un logement et qu'il est nécessaire de remettre le bien en état afin de pouvoir le relouer dans des conditions satisfaisantes, il est proposé au

conseil municipal de se prononcer sur la réalisation des travaux et sur les suites à donner à l'égard de l'ancien locataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'approuver la réalisation des travaux de remise en état du logement communal ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision ;
- de mettre à la charge de l'ancien locataire 80 % des frais de remise en état correspondant aux dégradations qui lui sont imputables ;
- de prévenir l'ancien locataire de l'engagement d'une procédure amiable pour le recouvrement des sommes dues.

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
8	10	10	0	0

Délibération n° 31072026-27

Objet : campagne de stérilisation des chats errants par l'Association Protectrice des Animaux du Puy-de-Dôme

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de solliciter l'APA du Puy-de-Dôme dans le cadre d'une campagne de stérilisation des chats errants, suite à signalement dans un hameau de la commune d'une douzaine de chats.

Il précise enfin qu'une contribution est demandée à la collectivité au titre des stérilisations effectuées, telle qu'exposée ci-après :

- Le montant tarifaire se décompose comme suit :

Désignation	Tarif en € par chat	Tarif en € par chat	Tarif en € par chat
	Moins de 5 chats	De 5 à 10 chats	Plus de 10 chats
Males (test FIV/Felv + tatouage + castration)	20	15	10
Femelles (test Fiv/Felv + tatouage + stérilisation)	40	30	20

Après en avoir délibéré, l'assemblée **à l'unanimité des membres présents,** décide :

- de solliciter l'APA pour effectuer une campagne de stérilisation des chats sauvages qui devrait être mise en place entre septembre et octobre 2026 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à venir avec l'APA.

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
8	10	10	0	0

Questions diverses :

- Point sur la bouche incendie de Segnoux
- Marché de Noël : les 19 et 20 décembre 2026
- Projet aménagement de la place de la Rafle : réunion le 11/09/2026
- Point sur le bouchage des trous sur la voirie : Jean-Claude doit aller voir la technique du colpatch sur la commune de Trézioux
- Vol au cimetière : affiche site sous vidéo surveillance.

PAGE DE SIGNATURESSéance n° 05 du 31 juillet 2026 à 20 heures
Délibérations 21 à 27

N° de délibération	Objet
31072026-21	Création d'un budget annexe « lotissement les Terrasses de Montjoux
31072026-22	Adressage du futur lotissement « les Terrasses de Montjoux »
31072026-23	Alimentation basse tension du lotissement par le TE 63
31072026-24	Décisions modificatives au BP 2026
31072026-25	Désignation d'un délégué suppléant au SIAREC de Mur-es-Allier
31072026-26	Travaux de réfection du logement communal F3 suite à dégradations
29052026-27	Campagne de stérilisation des chats errants suite à demande dans un hameau

Signatures

Le Maire, Jean-Claude BATISSON 	La secrétaire de séance, Marjorie ROCHE 
--	---